



**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation
de la certification à l'intervention en CAA
(Communication Alternative Améliorée)**



Intitulé de la certification

Intervention en Communication Alternative et Améliorée (CAA)

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) propose des moyens palliatifs de communication (gestes, signes, symboles, synthèses vocales, logiciels...) aux personnes en difficultés de communication ou qui ne parlent, pour favoriser leur développement personnel et leur intégration, aussi bien sociale que professionnelle. Partant du constat que le langage oral n'est pas le seul moyen de communiquer, l'intervenant(e) en CAA utilise tout autre moyen comme des comportements non verbaux, des regards et des mimiques, des vocalisations, des gestes et des signes, des images pictogrammes et symboles, des écrits, des lectures, des interfaces matérielles ou logicielles.

L'intervenant(e) en CAA, définit le projet de communication individualisé de la personne et conçoit des stratégies de communication réceptives et expressives. Il ou elle personnalise des outils, utilise des activités et mets en œuvre des moyens adaptés pour communiquer et faire vivre le projet. En fonction des évaluations qu'il ou elle établit sur les outils et les moyens mis en œuvre, l'intervenant(e) fait évoluer le projet de communication pour l'ajuster aux capacités et aux besoins de la personne.

La CAA réclame de la part de l'intervenant(e) une posture d'ouverture qui favorise les interactions et la réciprocité des échanges. Pour cela il ou elle se doit de prendre en compte avec beaucoup de discernement, tous les canaux de communication de la personne afin de produire un feedback qui génère du sens.

Les domaines d'activités sont les suivants :

- Etudier les concepts de base et les méthodes d'intervention de la CAA afin d'explicitier leurs impacts dans la communication interpersonnelle ;
- Qualifier un environnement de mise en œuvre de la CAA (médico social, familial, scolaire, culturel...) afin d'identifier les dimensions utiles au déploiement d'une communication alternative et améliorée ;
- Analyser les besoins de la personne avec laquelle communiquer afin de définir ou adapter un projet de communication individualisé ;
- Mettre en place des stratégies de communication non verbales et non symbolique ou verbale et symbolique pour communiquer ;
- Utiliser des outils de communication numérique ou non numérique, ou des moyens adaptés pour communiquer efficacement ;
- Personnaliser, paramétrer un outil de CAA pour faciliter son accessibilité, son usage au regard des capacités de la personne ;
- Développer une posture d'intervenant favorisant une démarche d'échange qui prend en compte toutes les potentialités de la personne.

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1 : Mettre en œuvre une approche générale de la CAA</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser la CAA et ses concepts de base au regard des bases théoriques qui structurent la communication interpersonnelle Identifier les dimensions nécessaires pour la mise en œuvre de la CAA dans les établissements ou auprès des personnes dans leur environnement scolaire, familial, autre Argumenter sur les intérêts et les impacts de la CAA dans les différents contextes de mise en œuvre Expérimenter au travers d'exemples, la posture que réclame une intervention en CAA Examiner les principales méthodes et les types d'outils utilisés en CAA <p>Des connaissances sont mobilisées sur les concepts de base de la communication interpersonnelle, sur les principales caractéristiques qui nuisent à la communication pour les personnes en situation de handicap de communication, sur les démarches d'évaluation cognitives, motrices, sensorielles en CAA.</p>	<p>Questionnement à partir d'une production</p> <p><u>Etape 1 : élaboration d'une présentation synthétique sur les concepts de la CAA. En amont de la certification</u> En amont de la session, le-la candidat(e) prépare une présentation synthétique sous forme de diaporama où, il-elle présente des situations préalables choisies pour expliquer les concepts et les méthodes de la CAA au regard des théories de la communication interpersonnelle.</p> <p><u>Etape 2 : Exposé oral devant le jury 10mn</u> Lors de la session, en s'appuyant sur sa présentation, il-elle argumente sur l'intérêt de la CCA et sur ses impacts dans les différents environnements de mises en œuvre de la situation choisie.</p> <p><u>Etape 3 : questionnement du jury évaluateur 20mn</u> Le jury questionne le-la candidat(e) sur les arguments qu'il-elle a développés, sur la posture de l'intervenant en CAA, sur les méthodes à mettre en œuvre en CAA et sur l'utilisation des divers types d'outils de CAA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les concepts de base de la CAA exposés sont exacts et expliqués au regard des théories de la communication interpersonnelle Les arguments développés sur l'intérêt et les impacts de la CAA démontrent une juste évaluation de la démarche Un environnement de mise en œuvre de la CAA est détaillé à partir d'un cas concret exposé La posture à développer en CAA est illustrée à travers un exemple Des méthodes et les types d'outils utilisés en CAA sont cités et leurs utilisations indiquées en s'appuyant sur une situation précise

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C2 : Analyser les besoins de la personne pour définir son projet de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> Observer les démarches et les stratégies de communication de la personne Examiner les divers environnements de communication de la personne Procéder à des évaluations croisées pour recueillir toutes les informations utiles à la définition des besoins Evaluer les capacités de communication de la personne au regard de ses déficiences et de leurs impacts sur sa situation d'handicap et de polyhandicap Définir le projet individualisé de communication de la personne ou adapter son projet individualisé à l'évolution de ses besoins <p>Des connaissances sont mobilisées sur les bases des déficiences et de leurs impacts sur la situation d'handicap et de polyhandicap, sur les typologies de grilles d'évaluation, sur la démarche de conception et d'évaluation d'un projet de communication individualisé</p>	<p>Mise en situation sur une étude de cas qui concerne l'évaluation des compétences C2 et C3</p> <p><u>Etape 1 : analyse de besoins de la personne et définition d'un projet individuel 90mn</u> A partir d'une étude de cas le-la candidat(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visionne des séquences vidéo de situations qui concernent une personne en handicap de communication - observe et analyse les besoins de la personne, ses stratégies de communication - définit une ébauche du projet de communication individualisé - définit les stratégies de communication qu'il-elle pense devoir mettre en place pour communiquer avec la personne. - élabore ensuite, une démarche de modélisation en indiquant les conditions de transmission des outils dans le quotidien <p><u>Etape 2 : présentation orale devant le jury 15mn</u> En s'appuyant sur sa production, le-la candidat(e) argumente sur ses choix</p> <p><u>Etape 3 : questionnement du jury évaluateur 15mn</u> Le jury questionne le-la candidat(e) sur ses diverses propositions et sur la méthode d'évaluation de la communication qu'il-elle propose de déployer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions d'observations mises en place permettent de définir les stratégies de communication de la personne Les divers environnements de communication de la personne sont examinés et qualifiés Des évaluations croisées ont été mises en œuvre et prises en compte dans la définition des besoins Le projet individualisé de communication est défini. Il comporte des évaluations sur les capacités de communication de la personne au regard de ses déficiences et de leurs impacts sur sa situation d'handicap ou de polyhandicap

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C3 : Concevoir des stratégies de communication réceptives et expressives</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir des méthodes de communication qui utilisent le non verbal et le non symbolique et qui s'appuient sur des outils fonctionnels et accessibles à tous types d'aidants Définir des méthodes de communication verbales et symboliques qui s'appuient sur des outils de CAA adaptés à la personne Elaborer une démarche de modélisation de la CAA en relation avec les actes et activités de la vie quotidienne et définir les conditions de transmission des outils qui permettent cette modélisation Evaluer les méthodes de communication pour les optimiser pour la personne Concevoir des situations de communication pour développer la communication entre pairs bénéficiaires <p>Des connaissances sont mobilisées sur les concepts qui structurent la démarche de modélisation, sur les modalités d'utilisation des outils fonctionnels et de transmission, sur les grilles d'évaluation de référence et les grilles d'observation pluridisciplinaires</p>	<p>Mise en situation sur une étude de cas qui concerne l'évaluation des compétences C2 et C3</p> <p><u>Etape 1 : analyse de besoins de la personne et définition d'un projet individuel</u> 90mn A partir d'une étude de cas le-la candidat(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> visionne des séquences vidéo de situations qui concernent une personne en handicap de communication observe et analyse les besoins de la personne, ses stratégies de communication définit une ébauche du projet de communication individualisé définit les stratégies de communication qu'il-elle pense devoir mettre en place pour communiquer avec la personne. élabore ensuite, une démarche de modélisation en indiquant les conditions de transmission des outils dans le quotidien <p><u>Etape 2 : présentation orale devant le jury</u> 15mn En s'appuyant sur sa production, le-la candidat(e) argumente sur ses choix</p> <p><u>Etape 3 : questionnement du jury évaluateur</u> 15mn Le jury questionne le-la candidat(e) sur ses diverses propositions et sur la méthode d'évaluation de la communication qu'il-elle propose de déployer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les méthodes de communication non verbales ou non symboliques définies s'appuient sur des outils fonctionnels et des moyens de transmission, accessibles à tous les aidants professionnels et naturels Le développement de la communication verbale et symbolique s'appuie sur des outils de CAA adaptés à la personne La démarche de modélisation définie se fonde sur l'utilisation des outils utiles à la vie quotidienne de la personne et sur la mise en place d'une transmission systématique de ces outils aux autres intervenants Une modalité d'évaluation d'une méthode de communication est explicitée

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C4 : Mettre en œuvre les moyens et les outils adaptés pour communiquer avec la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les conditions indispensables et adopter les attitudes, qui favorisent l'interaction avec la personne et permettent de rentrer en communication Appliquer la démarche de modélisation définie dans le projet de communication de la personne Utiliser les activités et les outils utiles au développement de la communication avec la personne Evaluer la pertinence d'un moyen ou d'un outil pour une personne et définir son évolution <p>Des connaissances sont mobilisées sur des typologies de moyens utilisés en CAA (code gestuel, pictographique, technologique, diverses activités), sur des modes d'utilisation des outils fonctionnels du type set de table, coussin, sur des logiciels et des interfaces numériques types utilisés en CAA, sur des modes de représentation visuelle dans un outil (ergonomie, accessibilité...)</p>	<p>Présentation orale d'une mise en œuvre réalisée sur une situation vécue en CAA</p> <p><u>Etape 1 : préparation de la présentation orale</u> <i>En amont de la certification</i> En amont de la session, le-la candidat(e) prépare une présentation orale d'une mise en œuvre réalisée sur une situation vécue de communication en CAA. Il-elle détaille tous les moyens et outils utilisés avec la personne</p> <p><u>Etape 2 : présentation orale devant le jury</u> <i>15mn</i> Lors de la session, en s'appuyant sur sa présentation le-la candidat(e) argumente sur ses choix</p> <p><u>Etape 3 : questionnement du jury évaluateur</u> <i>15mn</i> Le jury questionne le-la candidat(e) sur sa pratique et sur la méthode d'évaluation d'impact des moyens ou des outils qu'il-elle propose de déployer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions qui sont mises en place et les attitudes développées favorisent l'interaction avec la personne et permettent de rentrer en communication L'application d'une démarche de modélisation au quotidien est mise en œuvre et correspond au projet de communication de la personne Les activités et outils utilisés concourent au développement de la communication avec la personne La modalité d'évaluation de l'impact d'un moyen ou d'un outil, est explicitée

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C5 : Elaborer, personnaliser des outils de communication en CAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un support adapté pour répondre au projet individualisé de communication d'une personne • Définir l'accessibilité physique d'un outil de CAA pour une personne (capacité visuelle, motrice, cognitive) • Organiser un outil de CAA numérique ou non numérique pour une personne (présentation, phrase, syntaxe, autre) • Paramétrer un outil numérique en fonction des besoins et des capacités d'une personne • Réaliser une veille technique sur l'évolution des outils de CAA <p>Des connaissances générales sont mobilisées sur des catégories de logiciels et de leurs potentialités de développement, sur les différents types d'interfaces numériques et de leur impact sur la communication, sur les modalités de paramétrages usuels des outils numériques</p>	<p>Evaluation sur attestation de réalisation suite à un atelier de formation ou lors d'une situation professionnelle</p> <p>Le jury final de validation vérifie l'acquisition de la compétence attestée par un formateur-tuteur en atelier de conception</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le support adapté conçu est en cohérence avec le projet de communication de la personne • L'ergonomie de l'outil proposé respecte les capacités physiques de la personne • L'organisation de l'outil répond au profil de la personne • Le paramétrage de l'outil numérique correspond aux besoins et aux capacités de la personne • La démarche de vérification de la pertinence de l'outil pour la personne est explicitée



Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."